

MGV/DO N°24-053-DIF

DECISION

PORTANT CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION LE MAIRE DE LA VILLE D'OBERNAI,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- VU la Délibération du Conseil Municipal N° 035/03/2020 du 24 mai 2020 statuant sur les délégations permanentes du Maire ;
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 2121-1 et L 2122-1 à L 2122-3 portant sur l'utilisation du domaine public ;
- VU la demande formulée par l'association 13° Sens OBERNAI ci-après désigné le preneur, représenté(e) par sa Présidente Madame Lucia MARZANO – Rue Athic – 67210 OBERNAI;

DECIDE

Article 1:

De mettre à la disposition du preneur **la Salle des Fêtes** située - Rue de Sélestat - 67210 OBERNAI

- Objet : Festival Pisteurs d'Etoiles 2024
- Date de mise à disposition : Du vendredi 26 avril au lundi 6 mai 2024
- Redevance : Néant
- Charges : Décompte des charges réelles

Article 2:

Les conditions générales et particulières seront précisées dans la convention signée à cet effet.

Fait à OBERNAI, le 8 avril 2024

Bernard FISCHER

Maire d'Obernai Conseiller Régional

Le Maire certifie que la présente décision revêt un caractère exécutoire et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Ville d'Obernai en date du